

Image not found or type unknown



Tva pour opérations commerciales à l'étranger u.e.

Par **mingei**, le **29/12/2010** à **17:24**

Bonjour,rrrnJe vais participer à une foire commerciale en Belgique. Où devrais-je acquitter la TVA sur les éventuelles ventes ? En Belgique à un taux de 21% ou en France à un taux de 19,6 % ?rrrnMerci